

**Le Conseil Municipal, réuni le 18 décembre 2020 sous la présidence de Madame AUDRY Régine, Maire, a pris les décisions suivantes :**

**Restaurant Le St Romble :**

Le conseil municipal souhaitait la présence de Mr Yves BOUTON, ancien Maire de Subigny et maître d'ouvrage à l'époque de son mandat, afin qu'il donne sa version et qu'il réponde aux différentes interrogations techniques et administratives concernant le déroulement du chantier du St Romble.

À la suite des différentes anomalies relevées, nous avons fait appel à la SEM TERRITORIA, organisme en mesure d'établir une étude juridique et technique compte tenu de la complexité du dossier.

Dans l'immédiat la procédure est bloquée suite à la saisine du juge d'interprétation par la partie adverse, afin de clarifier les termes de l'arrêt du 09 janvier 2020. La cour d'appel de Bourges en audience du 23 mars 2021, rendra son jugement.

Ce sont également les résultats de cette requête en interprétation qui détermineront les travaux à effectuer. Les devis des entreprises ainsi que ceux de l'architecte M. GAUCHERY (Maîtrise d'œuvre 12 600 € TTC) et de la SEM TERRITORIA (assistance à maîtrise d'œuvre : 11 352,07 € TTC) sont ainsi mis en attente.

**Etudes de différents devis :**

- 2 devis sont présentés pour le nettoyage du restaurant St Romble (décapage hotte, piano, four, friteuse, plans de travail, micro-ondes, sols....) et le nettoyage des vitres Mairie, école et garderie : SARL JACK NET à Cosne sur Loire et Ent PETIOT à Ste Gemme. Le Conseil décide de retenir l'offre de l'ent. PETIOT.

- Devis SAUR pour mise en place d'un poteau incendie au Chezal Rousseau : montant réactualisé de 3 671.83 € HT, devis accepté.

Vérification auprès du SDIS que les contrôles de pression des bornes à incendie ont bien été effectués, au besoin les faire programmer.

**Délibération demande SYRSA programme d'actions 2020/2025 sur les bassins versants de la Sauldre (suite à enquête publique) :**

Suite à l'enquête publique qui s'est tenue du 02 novembre au 03 décembre 2020, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau dans le cadre du programme d'actions 2020/2025 sur les bassins versant de la Sauldre et sur la déclaration d'intérêt général, en tenant compte des préconisations relevées par deux propriétaires sur trois sites.

**Renouvellement de baux ruraux :**

Accord du Conseil pour le renouvellement de deux baux ruraux pour une nouvelle période de 9 ans :

- avec M. CHARPENTIER Laurent : Parcelle ZI n°14 sise Les Petits Prés d'une surface de 50 ares = 24 euros

- Avec M. CHENE Gérard : Parcelle ZR n°106 sise Les Prés du Pont d'une surface de 1 ha 02 a, 22 ca = 86 euros

**Motion relative au maintien des soins par le Centre Hospitalier Jacques Cœur à Bourges :**

Soutien de la motion par le Conseil Municipal.

**Rentrée scolaire 2021/2022 :**

Une délibération est votée pour le maintien de la semaine des 4 jours (reconduction annuelle).

**Lettre d'information aux administrés :**

La lettre d'information à l'attention des habitants est finalisée et sera déposée dans chaque boîte aux lettres de chaque foyer avant le 31 décembre 2020.

**PanneauPocket :**

Afin que nos administrés soient *ALERTÉS, PREVENUS et INFORMÉS* en temps réel, la municipalité décide d'équiper la commune du système PANNEAUPOCKET simple et gratuit pour les habitants à partir de 2021.

Coût pour la collectivité : 180 € TTC/an sans tacite reconduction. A voir chaque année.

Le détail pour l'installation de cette application sera expliqué sur le bulletin municipal de début d'année.

**Point sur le futur bulletin municipal :**

Dernière réunion de la commission le 19 décembre, afin de finaliser la conception du bulletin municipal qui sera distribué courant Janvier 2021.

## Divers :

### Travaux dans les logements communaux :

Travaux effectués Rue Comtesse Mathilde : changement thermostats, fenêtre réparée.

Prochains travaux Rue de la Tannerie : tubage de la cheminée et demande de devis pour l'étanchéité de la terrasse.

Etat d'avancement de la réparation de notre épareuse : la pièce que la Société M2E devait réparer est prête, l'épareuse est chez MARECHAL pour la réparation et le remontage.

Taille haie réceptionné suite à commande aux Ets GALLIOT de VAILLY.

Devis LACROIX city pour les panneaux de signalisation de la sécurisation du Bourg a été accepté pour un montant de 973.73 € TTC.

### Colis aux personnes de 70 ans et plus :

Retours chaleureux à la suite de la distribution le 12 décembre dernier par l'équipe Municipale, des colis à nos aînés.

### Elèves du RPI Subligny/Savigny :

Le vendredi 18 décembre 2020, ont été distribué à chaque enfant des classes de Subligny et de Savigny : un livre et un sachet de friandises, en présence de Mme le Maire et d'une conseillère de Subligny ainsi qu'un adjoint et conseillère de Savigny avec présence du PERE NOEL, à l'initiative du SIRP (regroupement pédagogique).

### PLUi :

Point sur le PLUi de Subligny, recensement effectué des terres constructibles ou non.

### Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire :

Modification de l'intérêt communautaire de l'aménagement de l'espace : restitution de l'aire d'accueil située à la commune Subligny. Le terrain de tennis avait déjà été restitué au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Pour info, la COM-COM édite pour janvier 2021 son 1<sup>er</sup> bulletin d'information, prévision de deux par an.

### Besoin de petit-outillage pour l'agent communal :

des devis vont être demandés.

### Enquête publique pour la vente éventuelle d'une partie d'un chemin rural au Chezal Roullin :

Etat d'avancement sur l'enquête publique de la vente du chemin au Chezal Roullin : Mr le 1<sup>er</sup> adjoint est chargé de contacter le commissaire enquêteur

### Sport Ecole :

l'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré) et l'UFOLEP demandent une subvention de 4 € par enfant de Subligny pour la participation aux frais de l'animateur notamment. Il est rappelé que le gymnase de Vailly, est propriété de la CDC donc à usage de toutes les associations.

### Le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) :

Ce régime en faveur des agents communaux comprend deux primes : l'IFSE (indemnité de fonctions de sujétions et d'expertise) prime automatique versée mensuellement, et le CIA (complément indemnitaire annuel) qui lui reste facultatif et suivant les critères de l'engagement professionnel et la manière de servir des agents.

Le RIFSEEP (anciennement appelé « primes exceptionnelles ») est en place nationalement depuis 2018, il a fait l'objet d'une délibération obligatoire de la part de toutes les collectivités territoriales (dont les Mairies). La délibération pour la commune de Subligny a fixé le montant du CIA à partir de 100 €. Concernant les années 2018 et 2019, nos agents n'ont pas bénéficié du CIA.

Suite à la demande d'un de nos agents : le CIA n'a pas d'effet rétroactif donc son versement ne peut avoir lieu pour 2018 et 2019.

Mme le Maire ayant seule la décision d'attribution, décide d'octroyer par arrêté individuel le CIA aux trois agents communaux pour 2020. Le montant varie de 100 à 150 € selon la catégorie statutaire de l'agent.

Elle propose également que ladite délibération du 12 janvier 2018 soit modifiée au niveau de la périodicité du versement éventuel du CIA et des montants mini et maxi. Pour ce faire, le dossier devra être soumis au comité technique du Centre de Gestion en début d'année 2021.